

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2014**

---

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Madame Monique DUMONT, doyenne de la séance. Monsieur le Maire Emmanuel LAMY a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 24 mars 2014.

Madame DUMONT rappelle que le dimanche précédent cette séance, les Saint-Germainois ont élu leur nouveau Conseil Municipal pour le mandat courant sur la période 2014-2020. Conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été convoqués par Monsieur le Maire afin de procéder à l'installation de la nouvelle Assemblée et à l'élection du nouvel exécutif de la ville.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Madame DUMONT propose, en sa qualité de Présidente de séance, de nommer le benjamin de cette Assemblée, Monsieur Yanis-Clément VILLEFAILLEAU.

En l'absence d'objections, Monsieur VILLEFAILLEAU procède à l'appel selon l'ordre du tableau, en commençant par le groupe ayant obtenu le plus de voix c'est-à-dire Union pour Saint-Germain, ses membres étant appelés du plus ancien au plus jeune. Les membres du groupe Agir pour Saint-Germain-en-Laye seront appelés ensuite, là encore du plus ancien au plus jeune, avant le groupe Saint-Germain autrement et le groupe Saint-Germain fait front, suivant cette même logique.

**Etaient présents :**

Monsieur AUDURIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PIVERT, Monsieur LAMY, Monsieur LEBRAY, Monsieur BATTISTELLI, Madame BOUTIN, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame RICHARD, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Madame HABERT-DUPUIS, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame CERIGHELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur PÉRICARD, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame NASRI, Monsieur ROUSSEAU, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÉQUE, Madame SILLY, Madame ROULY et Monsieur ROUXEL.

**Avaient donné procuration :**

Madame LIBESKIND à Madame de CIDRAC  
Madame VENOT à Monsieur LAMY

Madame DUMONT propose, cette formalité remplie, de procéder à l'élection du Maire, selon la procédure rappelée à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Cette procédure rappelée, Madame DUMONT demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

Monsieur LAMY est proposé par le groupe Union pour Saint-Germain.  
Madame GOMMIER est proposée par le groupe Agir pour Saint-Germain.

Monsieur LÉVÊQUE tient à faire une courte déclaration au nom de son groupe. Les résultats du scrutin de dimanche ont révélé un record d'abstention, avec seulement 50,39 % de votants, participation en recul de trois points par rapport au scrutin de 2008. Ce niveau est inférieur de 13 points à la moyenne nationale. Un électeur sur deux ne s'est donc pas déplacé pour ce scrutin municipal. Monsieur LÉVÊQUE estime que ces chiffres doivent interpeller tous les élus présents ce soir sur la manière de s'engager. Il reconnaît, au nom de son groupe, qu'une partie des électeurs de la sensibilité qu'il représente ont pu à Saint-Germain-en-Laye comme en France, ne pas se déplacer. Toutefois, l'honnêteté intellectuelle l'oblige à reconnaître que le fort taux d'abstention ne saurait leur être totalement imputé.

Ce taux interroge selon lui tous les républicains sur la manière d'associer chacun à la vie de la Ville, au devenir du territoire et au projet que les élus proposent ou défendent. Il estime que ce chiffre oblige à trouver les moyens de donner sens au vivre ensemble. Pour Monsieur LÉVÊQUE, il est impossible de se couper, pendant six ans, d'une démocratie de proximité. Il s'agit de la réinventer, car c'est pour lui le sens du message fort donné en creux par l'abstention.

Son groupe profite également de cette intervention pour remercier les 2 163 électeurs qui ont porté leurs suffrages sur le projet de la liste Saint-Germain autrement.

En conclusion, Monsieur LÉVÊQUE envoie un message à la Majorité municipale. Saint-Germain autrement a mené une campagne digne, s'appuyant sur une vision et des projets pour la ville, sur 226 propositions au total. Les engagements de ce programme en font foi. À l'image du travail et de l'engagement sérieux des élus de la précédente mandature, les élus du groupe Saint-Germain autrement déclarent qu'ils adopteront la même ligne de conduite pour les six années à venir, à savoir une opposition vigilante, à l'écoute des dossiers et des projets proposés. Ils adopteront cette ligne de conduite sans opposition systématique. Si des projets ou des investissements s'avèrent conformes à leur vision et leurs valeurs, ils les voteront sans état d'âme et sans calcul politicien. Si ces projets sont bons pour la ville, le groupe de Monsieur LÉVÊQUE les appuiera. Il expliquera aussi toujours clairement son opposition ou ses réserves, le cas échéant.

Enfin, en réponse directe à la question posée par Madame DUMONT, compte tenu du résultat des élections, le groupe Saint-Germain autrement préfère faire part de cette intervention, selon lui, plus symbolique que la présentation d'une candidature au poste de Maire.

La Présidente passe la parole à Monsieur ROUXEL qui la demande.

Monsieur ROUXEL déclare prendre la parole avec une certaine émotion. Cette émotion est de nature politique, après avoir réussi à faire entrer sa famille politique, le Front National, dans le Conseil Municipal. Cette émotion est aussi personnelle. En tant que fils d'ouvrier ayant grandi en HLM à Rueil-Malmaison, il se déclare ému de devenir conseiller municipal dans cette ville royale.

Il félicite ensuite la liste Union pour Saint-Germain d'être arrivée largement en tête au soir du 23 mars et remercie les électeurs ayant apporté leur soutien à la liste Saint-Germain fait front et qui ont, par ce geste, permis au Front National de siéger à partir de ce jour en ce Conseil Municipal. Ce résultat (9,78 %), jamais enregistré sur la commune lors d'une élection municipale, permet d'atteindre l'objectif d'ancrer localement le mouvement qu'il représente. Il assure que celui-ci analysera dans les jours à venir les disparités de ce résultat (allant de 5 à 27 % en fonction des bureaux de vote).

Monsieur ROUXEL espère que ceux qu'il nomme les érudits, les frères, les bien-pensants, qui se disent démocrates et qui ont applaudi au moment où sa liste passait sous la barre des 10 % en ont bien profité. C'est pour lui la dernière fois qu'ils auront à se réjouir, car le Front National, seul parti uni selon, lui s'ancrera durablement, localement comme nationalement. C'est pour lui le sens de l'histoire.

Il affirme que son parti ne connaît pas de guerres d'égos, mais se contente de mener un combat au service de la France et des Français.

Monsieur ROUXEL rappelle que le Front National revendique le fait de redonner la parole au peuple. À cet égard, il se déclare soucieux au regard du taux d'abstention enregistré. En effet, les élus siégeant ce soir n'ont été élus que par la moitié des électeurs. Pour lui, ce n'est pas un signe fort de démocratie. Cela doit au contraire amener chacun à réfléchir et incite à l'exemplarité autour de la mission d'élu.

Monsieur ROUXEL affirme qu'il tient à incarner une opposition responsable et crédible, la seule selon lui au « duopole UMPS », une opposition saine et déclarée, se battant sur des idées, des valeurs et non sur des dogmes. Pour lui, il s'agit d'une opposition de système et non d'hommes. En cela, elle sera donc respectueuse des personnes. Monsieur ROUXEL estime en effet être un homme courtois, qui a mené campagne avec respect. Son opposition se situera dans cette liste.

Il rappelle ensuite que sa liste est la seule opposée à l'implantation d'une mosquée. Au nom de la laïcité et de la symbolique forte que pourrait offrir ce qu'il nomme la création d'une maison de l'Islam en terre de Louis XIV, il se déclare vigilant. De même, les élus de son groupe seront vigilants sur le recrutement des éducateurs des programmes mis en place dès la rentrée dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. En aucun cas, l'État ou la République ne sauraient selon lui se substituer aux parents pour l'éducation des enfants. Son groupe sera aussi vigilant au devenir de l'hôpital, ses soucis de sécurité restés depuis trop longtemps sans réponse, selon Monsieur ROUXEL, et de l'avenir de la chapelle. S'il estime que cette vigilance pourrait être étendue à bien d'autres sujets d'inquiétude, il assure qu'au cours des six prochaines années, les élus de son groupe seront des veilleurs et rendront compte aux Saint-Germainois.

Au cours de sa campagne, Monsieur ROUXEL a énoncé non pas 226 propositions, mais bien quatre propositions phare et il espère que, pour le bien commun, celles-ci verront le jour au cours de cette mandature, en faisant consensus :

- Création d'une pépinière d'entreprises pour TPE et PME
- Création d'une carte de stationnement résident/commerçant
- Attribution des logements sociaux rendue publique
- Consultation populaire locale le plus souvent possible

Monsieur ROUXEL affirme en outre que s'il avait été élu Maire, il aurait fait réaliser un audit indépendant des finances, ainsi qu'un état précis du patrimoine municipal. Il avait à ce propos intitulé sa campagne : « La force du bon sens » et il conjure les élus de la Majorité à se demander chaque jour si chaque euro dépensé représente un bon investissement pour le plus grand nombre. Il est important pour lui, lorsqu'un devis est accepté pour un montant de 100, que la Ville ne règle pas un solde de 130 ou plus. Ce genre de dérives ne se produit pas dans le monde de l'entreprise. Il n'y a selon lui pas de raison que cela perdure dans les collectivités. Le bon sens doit, selon lui, pousser vers un partenariat actif, contractuel, avec l'union des commerçants au lieu selon ses propres termes, d'échanges désagréables entre le Maire et son président.

Quant à l'intercommunalité, Monsieur ROUXEL invite la Majorité à lui prouver au cours de cette mandature qu'il se trompe. Toutefois, il veut dès ce soir annoncer que cette couche supplémentaire dans le millefeuille administratif aura un coût financier et sera un hold-up démocratique. Monsieur ROUXEL affirme que ceux qui ont aimé l'Union européenne au niveau national adoreront l'intercommunalité au niveau local. Même si la notion a disparu du droit français, il invite à gérer la ville en bon père de famille, sans parti pris, sans favoritisme et toujours avec le réflexe de servir le plus grand nombre.

Il estime que les élus s'accorderont pour dire qu'il fait bon vivre à Saint-Germain-en-Laye, mais il se demande jusqu'à quand. Selon lui, la ville est à la croisée des chemins et il souhaite qu'au cours des

six prochaines années, le Conseil Municipal travaille pour conserver son identité et sa qualité de vie exceptionnelles.

Enfin, au nom d'une opposition crédible et au vu du score réalisé par sa liste le 23 mars, Monsieur ROUXEL précise qu'il ne présentera évidemment pas de candidat à la fonction de Maire. Il remercie Madame la Présidente de lui avoir donné la parole.

Madame DUMONT donne la parole à Madame GOMMIER pour sa déclaration d'intention.

Monsieur LAZARD prend la parole pour introduire la candidature de Madame GOMMIER à la fonction de Maire. Madame GOMMIER a été élue Conseillère Municipale en 2001. Suppléante du Député de la circonscription depuis 2007, elle devient adjointe au Maire en 2008, chargée des affaires administratives et des ressources humaines. Très active dans la vie locale, elle a fondé l'Association « C'est notre histoire », destinée à favoriser les liens entre les générations et les quartiers. Dans le même esprit, elle a créé un spectacle son et lumière dans les jardins du Château de Saint-Germain-en-Laye. Apparentée à une famille saint-germanoise très connue, elle est mère de quatre enfants et grand-mère de quatre petits-enfants. Elle est diplômée de danse contemporaine et licenciée de lettres modernes et a une maîtrise de linguistique.

Madame GOMMIER prend ensuite la parole, débutant son propos en soulignant que la liste Agir pour Saint-Germain-en-Laye a mené une campagne énergique, précise et claire, pour informer les Saint-Germanois et les alerter sur nombre de dossiers concernant le devenir de leur quartier respectif. Dans cette campagne, sa liste est restée digne, malgré certains propos calomnieux, selon elle, et elle s'est attachée à rencontrer les habitants positivement, dans un dialogue juste, avec un vrai programme pour l'avenir de la ville. Une dynamique s'est ainsi créée selon elle, grâce aux suffrages de 20,01 % des électeurs, soit 2 736 voix qui se sont exprimées en faveur d'Agir pour Saint-Germain, qui soutiennent son action. Madame GOMMIER les en remercie.

Pour elle, cette dynamique n'est qu'un début et elle s'attachera à l'amplifier, car sa campagne ne fait en réalité que commencer, avec un cap bien précis : le respect et la sauvegarde des intérêts des Saint-Germanois. Avec quatre sièges, son groupe représente la première force d'opposition, mais aussi de propositions, selon elle. Cette force se voudra vigilante, déterminée et incorruptible. Son équipe étudiera avec le plus grand soin le bien-fondé de chaque dossier, les études préalables de chaque projet (investissement et fonctionnement) et plus particulièrement la transparence des appels d'offres et des partenariats, le suivi du coût des chantiers, leur financement et les emprunts contractés. Son groupe surveillera de près la pertinence des choix faits par la Majorité, pour s'assurer que priorité soit toujours donnée aux vrais besoins des Saint-Germanois.

Madame GOMMIER souligne avoir rencontré les habitants et avoir écouté leurs attentes, qu'elle qualifie de légitimes. Ils aspirent selon elle à une politique familiale cohérente, à une éducation culturelle et sportive à la portée de tous, à de meilleures conditions de sécurité, de santé, de solidarité... Ils souhaitent en outre la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie, qu'il s'agisse du patrimoine historique de la ville, avec le plan de sauvegarde et de mise en valeur, leur patrimoine personnel, avec le plan local d'urbanisme, ou leurs conditions de logement, soit le respect de l'histoire et de l'identité de leur quartier. Selon Madame GOMMIER, ils souhaitent également bien entendu la protection du patrimoine naturel que représente la forêt, dont elle souhaite le classement le plus rapidement possible.

Elle qualifie de légitimes les attentes des Saint-Germanois en ce qui concerne l'amélioration de la vie quotidienne, avec des transports adaptés, une circulation et des stationnements appropriés. A ce sujet, elle déclare que son groupe surveillera de près l'aménagement de la Lisière Pereire et ses conséquences sur l'engorgement de la N184. Il insistera également sur une liaison dès que possible entre Versailles et Saint-Germain-Achères-Cergy, en lieu et place de la virgule tram-train coûteuse, défigurante et disproportionnée face aux besoins réels, selon elle.

Enfin, Madame GOMMIER estime que, pour nombre de Saint-Germainois, la préoccupation majeure consiste à trouver du travail. Pour les aider, il faut pour elle accroître nettement l'attractivité de l'économie locale (commerces, artisanat, industrie ainsi que l'activité touristique et les partenariats internationaux, soit toutes les sources d'emplois et de prospérité pour la ville). Quant à l'atmosphère et l'âme de Saint-Germain, celle-ci passe par l'expression et la rencontre des talents de tous et par le lien que créent les associations, grâce à leurs bénévoles. Par conséquent, Madame GOMMIER souhaite qu'elles soient mieux valorisées et remises au cœur de l'action. Ce lien permettra alors, de part et d'autre de la nationale 13, de retrouver l'unité de Saint-Germain-en-Laye.

Se demandant pourquoi près de la moitié des Saint-Germainois ne sont pas allés voter aux élections, Madame GOMMIER constate qu'ils n'assistent pas non plus aux Conseils Municipaux durant l'année. Elle se demande aussi ce que sont devenus les Conseils implantés dans chaque quartier. Ont-ils été frappés par la lassitude ou par un manque d'intérêt ? Pour Madame GOMMIER, peut-être les habitants ne se sentent-ils plus concernés. Le travail des élus sera donc désormais de les informer et de susciter auprès d'eux un nouvel enthousiasme pour Saint-Germain-en-Laye.

Fort de la confiance qui lui a été octroyé, le groupe de Madame GOMMIER prendra selon elle à cœur ses responsabilités dans cet hémicycle, ainsi qu'au Conseil Communautaire où il sera représenté. Elle ajoute que sa préoccupation constante sera, sur tous les plans, la défense vigilante, déterminée et inaltérable des intérêts de tous les habitants de Saint-Germain. Comme eux, Madame GOMMIER affirme aimer profondément sa ville et désire la voir évoluer du bon côté. Elle s'engage à la servir avec intégrité et transparence, en privilégiant le dialogue et la concertation. Avec ses colistiers, elle revendique en ce lieu de vrais débats. Au nom d'Agir pour Saint-Germain-en-Laye, Madame GOMMIER assure que son groupe sera force de proposition.

Madame DUMONT donne ensuite la parole à Monsieur LAMY, qui déclare qu'il prendra la parole après l'élection.

Ces déclarations étant faites, Madame DUMONT propose de passer au scrutin et rappelle le besoin de désigner des assesseurs, composant le bureau qui procédera au dépouillement et au comptage des voix. Monsieur VILLEFAILLEAU, en tant que secrétaire de séance, sera chargé de noter les suffrages exprimés. Madame DUMONT propose qu'il soit assisté par Madame Sophie LANGE dans cette fonction. Elle propose ensuite que Monsieur Gilbert AUDURIER et Madame Ludivine VANTHOURNOUT procèdent au dépouillement. Le bureau ainsi constitué, Madame DUMONT propose aux élus de choisir parmi les bulletins marqués aux noms des candidats et de les glisser dans une enveloppe, avant de les déposer dans l'urne qui circulera à l'appel des noms des conseillers.

Madame DUMONT rappelle ensuite aux personnes qui ont reçu pouvoir qu'elles votent pour les personnes qu'elles représentent. Elles disposent donc de deux enveloppes et de deux séries de bulletins. Trois bulletins sont à la disposition de chaque Conseiller Municipal, un au nom de chacun des deux candidats et un troisième blanc.

Les Conseillers Municipaux sont invités à voter.

Le scrutin clos, Monsieur AUDURIER compte le nombre d'enveloppes. Une fois le nombre d'enveloppes vérifié (43), il les ouvre et tend les bulletins à Madame VANTHOURNOUT, qui annonce le nom inscrit sur le bulletin. Madame LANGE et Monsieur VILLEFAILLEAU se chargent pour leur part de comptabiliser le nombre de voix reçues par chaque candidat.

Madame DUMONT proclame ensuite les résultats :

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 43.

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages valides exprimés : 38

La majorité absolue est fixée à 20.

Ont obtenu par ordre décroissant de voix :

Monsieur Emmanuel LAMY : 34 voix.

Madame Anne GOMMIER : 4 voix.

En conséquence, Monsieur Emmanuel LAMY ayant obtenu la majorité des voix est proclamé Maire de Saint-Germain-en-Laye. Madame DUMONT le félicite et lui souhaite le succès dans ses projets, pour le bien des Saint-Germanoises. Elle lui cède ensuite la présidence de l'Assemblée.

Monsieur LAMY affirme que, comme chacun peut l'imaginer, il vit des moments qui comptent dans une vie. Il exprime ses remerciements à l'ensemble des élus et naturellement à ceux de la Majorité municipale. Il assure que l'émotion qu'il ressent à cet instant est aussi intense que celle qu'il a pu ressentir au début de ses deux précédents mandats. Il prie chacun de croire qu'il mesure l'ampleur de la responsabilité qui lui a été confiée. Il assure avoir bien entendu ce qui a été dit au cours de cette campagne, ce qui était vrai et sincère et même ce qui l'était moins, travesti pour les besoins de la campagne.

Il réitère son salut en direction de tous, et plus particulièrement les nouveaux élus, et remercie le public d'être venu très nombreux assister à cette séance. Ce vote des élus confirme celui des électeurs, c'est-à-dire, selon lui, celui d'un grand succès pour l'Union pour Saint-Germain, la liste qu'il a conduite et qui l'a emporté au premier tour, malgré la présence de quatre listes.

Son score est en progression et Monsieur LAMY tient à souligner deux points qui lui paraissent essentiels. Il note d'une part la réduction des écarts de score sur le canton nord et sur le canton sud pour la liste Union pour Saint Germain. Ils ont été réduits de moitié, ce qui répond à l'un des slogans de campagne de sa liste, à savoir une ville unie. Il observe d'autre part que la liste Union pour Saint-Germain est largement majoritaire dans la totalité des bureaux. Il y voit aussi un nouveau signe prouvant que la ville est unie. Enfin, Monsieur LAMY remarque que les quatre sièges supplémentaires en jeu, dans la mesure où la ville a dépassé le seuil de 40 000 habitants (faisant passer le nombre de Conseillers de 39 à 43), reviennent tous à la liste Union pour Saint-Germain.

Pour Monsieur LAMY, le vote qui vient de se dérouler signifie que le programme qu'il défendait a été massivement approuvé. Son équipe a été investie. Il souligne qu'il s'agit d'une équipe nouvelle, deux tiers de ses membres ayant été renouvelés. Ce scrutin est selon lui un lien qui s'est consolidé encore entre la liste Union pour Saint-Germain, son Maire, ses équipiers et la population. C'est pour lui un élément très important, gage de l'efficacité, mais aussi de confiance pour les six années à venir.

Monsieur LAMY rappelle qu'au cours de la campagne, il a évoqué trois thèmes principaux. S'il ne souhaite pas les reprendre dans le détail, il veut croire que leur brève énumération parle aux Saint-Germanoises :

- Consolider le modèle saint-germanoises : Monsieur LAMY défend une ville qu'il veut bien tenue, luttant contre les incivilités au jour le jour, s'occupant de la sécurité et de la défense de son patrimoine et de son identité.

- N'oublier personne : pour Monsieur LAMY, chacun doit être fier et heureux d'habiter Saint-Germain, dans tous les quartiers. Il souligne que ce point, figurant dans le programme de sa liste, était essentiel et a été entendu par les Saint-Germainois.
- Enfin, Monsieur le Maire constate que, face au contexte actuel de crise, il est indispensable d'inscrire la ville dans une perspective de développement. Saint-Germain est désormais une ville universitaire et Monsieur LAMY juge que les mots ont leurs poids. Saint-Germain sera bientôt desservie par un tramway et s'inscrit dans la dynamique du Grand Paris.

Se considérant comme un homme franc, transparent et loyal, Monsieur LAMY reconnaît que ce programme s'inscrit dans un contexte de rigueur budgétaire. C'est pourquoi son équipe ne considère pas qu'il suffit d'ajouter des promesses les unes sur les autres. Au contraire, il considère que les promesses ne peuvent être financées que si la Ville dispose des moyens de le faire. Il explique avoir pris en la matière des engagements très précis sur une stratégie anti-hausse d'impôts.

Monsieur LAMY estime que, lorsque l'on gagne une élection, il faut savoir rester humble, à l'écoute. Il faut savoir entendre tout le monde, même les discours que l'on n'a pas nécessairement envie d'entendre. Il retient à ce sujet une exigence partagée, celle de renforcer la démocratie locale car il est toujours possible d'améliorer ce qui a été fait par le passé. Monsieur LAMY assure avoir entendu le discours visant à renforcer l'attrait des Conseils de quartier. Ceux-ci doivent être rénovés, enrichis, pour permettre un vrai dialogue, de même qualité partout.

Il déclare aussi avoir entendu le message de ceux qui assurent que les nouvelles technologies permettent de développer de nouvelles formes de démocratie participative. Cela permettra selon lui une écoute encore plus attentive. Monsieur LAMY veut croire qu'il est toujours possible de progresser dans ce domaine.

Par ailleurs, il déclare avoir entendu avec beaucoup de plaisir que les oppositions s'inscrivent dans une attitude constructive. Il prie chacun de croire qu'il s'en réjouit sincèrement. Le Conseil Municipal et les Commissions qui se tiennent en amont de chaque séance, sont le lieu principal de ces débats. Ce n'est toutefois pas le seul. Cependant, Monsieur le Maire souligne qu'à l'issue de l'examen d'une délibération a lieu un vote et que le résultat de celui-ci est déterminé par la majorité. Personne ne saurait remettre selon lui en cause la légitimité de la liste Union pour Saint-Germain, qui vient d'être élue.

Le débat permettra selon lui de parler de la réalité des dossiers. Au cours de cette campagne, il a entendu des arguments et des contre-arguments, mais aussi des caricatures d'arguments, ce qui n'est pas acceptable dans un débat démocratique. Il s'attachera donc, avec toute son équipe, à ce que le débat en Conseil Municipal s'appuie sur des faits, des réalités, des chiffres et des analyses rigoureuses et non sur des arguments de campagne.

Enfin, Monsieur LAMY souhaite souligner un point qu'il juge essentiel, à savoir le fait que les choses vont changer sous l'emprise croissante de l'intercommunalité. Dans les années à venir, selon Monsieur le Maire, un certain nombre de décisions concernant l'avenir de la ville seront prises en commun. Il s'agit là selon lui d'un changement très important auquel chacun devra se préparer. Tout ceci amène Monsieur LAMY à prononcer ces mots, qu'il juge simples, mais engageants : « Oui, la confiance que vous m'avez accordée m'engage à en faire encore plus pour notre population ».

Pour cela, il dit pouvoir compter sur le talent de l'équipe qu'il a pu constater pendant la campagne, son enthousiasme, sa générosité, sa formidable envie de bien faire, des termes qu'il assure employer à dessein, car ils correspondent selon lui à une réalité qu'il a pu mesurer au cours des derniers mois. Il dit savoir aussi pouvoir compter sur le sens exceptionnel du service public des collaborateurs. Il affirme l'avoir entendu au cours de la campagne et pouvoir en témoigner, à l'issue des deux mandats qu'il a effectués à la tête de la Ville. Selon lui, Saint-Germain a la chance d'avoir une équipe de collaborateurs de très grande qualité.

En conclusion, Monsieur LAMY affirme qu'il sera le Maire de tous les Saint-Germainois, avant d'interpeler le Conseil : « Au travail, pour Saint-Germain ! »

Monsieur le Maire propose d'examiner maintenant une première délibération concernant la détermination du nombre d'adjoints.

En application de l'article L.2121 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal (43 membres) du Conseil Municipal. Cet effectif étant de 43, le maximum est donc fixé à 12. Il se propose donc de fixer à 12 le nombre d'adjoints au Maire. Cette décision fait l'objet d'un vote à main levée.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'élection des adjoints au Maire, élection à bulletins secrets. Conformément aux dispositions de l'article L.2122 alinéa 7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart des candidats entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1, disposition qui implique la parité.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire sollicite d'éventuelles candidatures.

Madame GOMMIER présente, au nom de la liste Agir pour Saint-Germain-en-Laye, trois candidatures :

- Monsieur Patrick LAZARD,
- Madame Monique DUMONT,
- Monsieur Pierre DEGEORGE.

Au nom de la liste Union pour Saint-Germain, Monsieur le Maire présente les candidatures de :

- Madame Marta de CIDRAC,
- Monsieur Maurice SOLIGNAC,
- Madame Marie-Claude BOUTIN,
- Monsieur Philippe PIVERT,
- Madame Isabelle RICHARD,
- Monsieur Gilbert AUDURIER,
- Madame Sylvie HABERT-DUPUIS,
- Monsieur Arnaud PÉRICARD,
- Madame Agnès CERIGHELLI,
- Monsieur Xavier LEBRAY,
- Madame Priscille PEUGNET,
- Monsieur Nicolas ROUSSEAU.

Il est procédé au vote, puis au dépouillement dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire. Il est vérifié que le nombre d'enveloppes dans l'urne est conforme au nombre de Conseillers. Il est ensuite procédé au dépouillement.

Monsieur le Maire proclame ensuite les résultats :

Nombre de votants : 43  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43.  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5  
Nombre de suffrages valides exprimés : 38  
La majorité absolue est fixée à 20.

Ont obtenu par ordre décroissant de voix :  
Union pour Saint-Germain : 34 voix.  
Agir pour Saint-Germain-en-Laye : 4 voix.

Monsieur le Maire annonce que la liste Union pour Saint-Germain ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés adjoints au Maire de Saint-Germain-en-Laye :

- Madame Marta de CIDRAC,
- Monsieur Maurice SOLIGNAC,
- Madame Marie-Claude BOUTIN,
- Monsieur Philippe PIVERT,
- Madame Isabelle RICHARD,
- Monsieur Gilbert AUDURIER,
- Madame Sylvie HABERT-DUPUIS,
- Monsieur Arnaud PÉRICARD,
- Madame Agnès CERIGHELLI,
- Monsieur Xavier LEBRAY,
- Madame Priscille PEUGNET,
- Monsieur Nicolas ROUSSEAU.

Avant de clore cette séance, Monsieur le Maire remercie les élus et réaffirme son engagement personnel et celui de toute son équipe, au service de la ville. Il remercie en outre Monsieur Jean-Baptiste DENEUVILLERS, qui, avec beaucoup d'énergie, d'efficacité et dans le sourire, a permis le déroulement de ce Conseil Municipal. Il annonce enfin que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 10 avril. Il souhaite à tous une bonne soirée et lève la séance à 19h35.

**Le secrétaire de séance,**



**Yanis-Clément VILLEFAILLEAU**

